

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes Terre d'Eau
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	0826etude
Date de mise en ligne :	Le jeudi 30 juillet 2026 à 15:10:02
Date de clôture :	Le lundi 21 septembre 2026 à 17:00:00
Titre :	Étude globale des cours d'eau du territoire de la communauté de communes terre d'eau, repartis sur les bassins versants du Mouzon, du Vair, du Madon et de la Saône
Descriptif :	Étude globale des cours d'eau du territoire de la communauté de communes terre d'eau, repartis sur les bassins versants du Mouzon, du Vair, du Madon et de la Saône

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 4 Posée le 10/09/2026 à 15:13:57

Bonjour,
Pouvez-vous nous indiquer sous quel délai le démarrage de la mission est-il envisagé?
Vous remerciant,
Cordialement.

Répondue le 14/09/2026 à 13:29:57

Bonjour,
Le démarrage de la mission est envisagé à l'automne 2026, assez rapidement après la notification du marché.
Les prospections de terrain pourront ensuite être organisées en fonction des périodes et des conditions les plus favorables.
Bien cordialement.

Question n° 3 Posée le 08/09/2026 à 16:08:02

Bonjour,
A la lecture du paragraphe II.1 du CCTP nous constatons que le nombre/linéaire de cours d'eau à étudier dans le présent marché diffère entre le tableau récapitulatif (page 5) et la cartographie des cours d'eau à étudier (page 6). Sur la carte, le Ruisseau de Vaudoncourt et le Ruisseau de Belle Fontaine apparaissent comme des linéaires à étudier, mais sont absents du tableau récapitulatif. Ces deux cours d'eau sont-ils compris dans l'étude ? Si oui, pouvez-vous nous transmettre le linéaire étudié ?
Cordialement

Répondue le 10/09/2026 à 09:53:30

Bonjour,
Merci pour votre remarque.
Le ruisseau de Vaudoncourt et le ruisseau de Belle Fontaine ne sont pas compris dans les linéaires à étudier dans le cadre du présent marché. Leur représentation sur la cartographie des cours d'eau à étudier résulte d'une erreur.

Les cours d'eau et linéaires à prendre en compte sont ceux indiqués dans le tableau récapitulatif du CCTP, représentant un linéaire total d'environ 120 km.

Bien cordialement.

Question n° 2

Posée le 24/08/2026 à 11:01:15

Bonjour

Pouvez-vous confirmer que le mémoire technique doit être réduit à 6 pages hors annexes ?

Bien cordialement

Répondue le 24/08/2026 à 16:14:50

Bonjour, la réponse est indiquée dans le document de réponse aux questions précédentes.

Bien cordialement

Question n° 1

Posée le 17/08/2026 à 16:44:29

Bonjour, nous avons bien pris connaissance des éléments du dossier de consultation et des critères de jugement des offres.

70 points sur 100 sont attribués au critère technique, est-il possible d'augmenter la limite du nombre de pages au-delà des 6 imposées au RC, afin de développer ce critère déterminant ?

Dans le cadre de l'enquête auprès des partenaires, est-il demandé de rencontrer systématiquement les maires des communes concernées ?

Pourriez-vous également préciser à quel niveau de précision doivent être élaborées les propositions d'action, niveau esquisse, ou avant-projet sommaire ?

Un délai maximum de 12 mois est indiqué dans les pièces du marché, ce qui nous paraît assez court au regard du linéaire à parcourir, est-il envisageable d'allonger le délai global à 18 mois ?

Bien cordialement

Répondue le 24/08/2026 à 16:13:15

Bonjour. Veuillez trouver ci-joint les réponses aux 4 questions. Bien cordialement.

Fichier transmis : 4reponses.pdf
